

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site de la commune.

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif 2022 a été voté le 12 avril 2023 par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Contexte et priorités du budget

La commune d'ANTOINGT fait partie de l'Agglo Pays d'Issoire depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'Agglo Pays d'Issoire a pris la compétence du périscolaire au 1^{er} janvier 2019 et l'Etat lui a donné celle de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Les priorités budgétaires prévues pour 2022 étaient :

- Elaboration du PAD (Programme d'Aménagement Durable) : Cette opération a été lancée au second semestre 2021 et s'est terminée en décembre 2022
- Rénovation de la fontaine : non réalisée mais reportée sur 2023

2- Ressources et charges de fonctionnement

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

- Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (EDF, assurance, entretien bâtiment et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).
- Les dépenses de personnel (salaires, charges, assurance du personnel).

Le personnel titulaire :
1 adjoint technique principal 2ème classe (20 h/semaine)
1 adjoint technique principal 2^{ème} classe (31h55/semaine)
1 adjoint d'animation 2^{ère} classe (31h80/semaine)
1 secrétaire de mairie (22 h/semaine)

Le personnel non titulaire : 1 adjoint administratif contractuel indiciaire pour la gérance de l'agence postale communale (12h/semaine)
 1 agent recruté en octobre 2021 dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétence) jusqu'en juillet 2022

Les dépenses obligatoires (indemnités élus, frais de fonctionnement école, participation aux organismes de regroupement, subventions aux associations).

Les dépenses d'ordre (amortissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitres globaux :

- Les impôts (impôts locaux, taxe additionnelle de mutation).
- Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts)

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Réalisées 2022	Chapitre	Réalisées 2022
011-Charges à caractère général	54 601,61	013-Atténuation de charges	59,75
012-Charges de personnel	130 599,09	70-Produits serv.- domaines et ventes	85 711,20
014-Atténuation de produit	1 580,59	73-Impôts et taxes	145 283,55
65-Autres charges de gestion courante	80 097,80	74-Dotations et participations	69 955,01
042-Opérations de transfert entre sections	4 755,55	75-Autres produits de gestion courante	2 347,49
		76-Produits financiers	2,40
		002-Excédent fonctionnement précédent	98 608,73
Total dépenses exploitation	271 634,64	Total recettes exploitation + Excédent 2021	401 968,13

Résultat de clôture de l'exercice 2022 pour la section de fonctionnement= 130 333,49€

3-La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique la notion de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur les structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection de la voirie, à la réfection des réseaux...).

Les opérations financières en recettes d'investissement regroupent l'excédent 2022 (132 625,40€), l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, leFCTVA et le produit de la taxe d'aménagement.

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Opérations	Réalisé 2022	Opérations	Réalisé 2022
11-Matériels d'entretien voirie		11-Matériels d'entretien voirie	1 398,00
12-Mobiliers locaux publics	362,78	12-Mobiliers locaux publics	2 182,00
184-Extension réseau EP	1 361,86	213- Travaux écoles	4 878,00
202-PAD	19 005,00	214-Alimentation BTS Route du Moulin Mazerat	110,00
221-Alimentation BTS Le Chanselle	2 064,00		
222-Achat logiciels	1 952,35		
226-Acquisition mobilier urbain	3 834,14	226-Acquisition mobilier urbain	1 597,00
		040-Opérations d'ordre	4 755,55
OFI-Opérations financières	997,14	OFI-Opérations financières (dont excédent 2021 reporté)	166 281,96
Total dépenses investissement	29 577,27	Total recettes investissement	181 202,51

Résultat de clôture de l'exercice 2022 pour la section d'investissement = 151 625,24 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le



ID : 063-216300053-20230412-20230412CA2022-BF